



# FICHE PRATIQUE CHAPISTE

Préconisation de sécurité sanitaire  
pour la continuité des activités de la construction

**OPPBTP**

En période d'épidémie de Covid-19

La présente fiche a pour objectif de préciser les mesures à prendre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels mettant en œuvre des chapes. La fiche décline pour l'activité de chape le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 » de l'OPPBTP à jour du 10 avril 2020 en complément de toute mesures sanitaires édictées par les pouvoirs publics.

Cette fiche n'est applicable qu'au personnel non malade ayant répondu, par exemple, à l'autoquestionnaire de santé établi par l'OPPBTP.

Pour les travaux chez des particuliers, elle ne concerne que des interventions chez des personnes non malades du Covid-19 ou n'ayant pas de risque de santé élevé ; dans les autres cas, il est nécessaire de se référer à la fiche rédigée par la FFB « Cas d'un ou de plusieurs intervenants chez un client atteint ou présumé atteint du Covid-19 (ou chez un client à risque de santé élevé) ».

## DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS ET DES SITUATIONS

Les professionnels réunis sous l'égide de l'UNCEP ont défini les principaux travaux qui entrent dans le périmètre de la présente fiche :

- travaux préparatoires ;
- réalisation de chapes.

N'est pas comprise dans le périmètre de la présente fiche :

- mise en œuvre de revêtements de sol et murs.

Autres fiches associées :

- fiche pratique pour le carreleur ;
- fiche pratique pour le projeteur de PU.

## ÉVALUATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU GUIDE SANITAIRE COVID-19 POUR LA CONSTRUCTION

Les activités objet de la présente fiche peuvent être réalisées aux conditions sanitaires essentielles suivantes.

### GÉNÉRALITÉS

- Remplir avec le client, particulier ou professionnel, la check-list correspondante établie par la FFB (voir fiches FFB dans les ressources documentaires associées page 4) ; déterminer ainsi si l'intervention est possible, puis valider avec lui les conditions d'intervention permettant de respecter les consignes sanitaires.
- Faire signer avec le client cette check-list renseignée.
- Coactivité supprimée sur les chantiers, ou coactivité limitée, à la suite de la réorganisation des opérations.
- Éloigner les occupants de la zone d'intervention.
- Désigner clairement le référent Covid-19 au sein de l'entreprise pour le chantier (par défaut, c'est le chef d'entreprise).
- Animer quotidiennement un rappel des règles sanitaires. S'appuyer sur l'aide au *briefing* sept minutes quotidiennes de l'OPPBTP.
- Disposer des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à la tâche et des équipements de lutte contre le Covid-19.



## MESURES BARRIÈRES SPÉCIFIQUES

### Mesures physiques



- Se tenir à au moins un mètre de toute personne, dans la mesure du possible ; si la distanciation d'un mètre minimum ne peut être garantie, porter un masque à usage non sanitaire de catégorie 1 au minimum et des lunettes de protection.



- Saluer sans contact.



- Limiter le prêt de matériel entre compagnons. En cas de mutualisation du matériel entre compagnons, porter des gants de travail et désinfecter le matériel entre deux compagnons.

### Mesures hygiéniques



- Se laver les mains régulièrement (de préférence avec de l'eau + savon liquide, sinon gel hydroalcoolique) au minimum en début de poste et toutes les deux heures en cas de port non permanent de gants de travail et après contact imprévu avec d'autres personnes ou port d'objets manipulés par d'autres personnes.



- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle.



- Éviter de se toucher le visage avec ou sans gants et sans nettoyage préalable des mains. Si le visage est touché, se laver les mains.



- Utiliser les lingettes désinfectantes mises à disposition avant de manipuler les poignées de porte, de chasse d'eau, les outils mutualisés avec d'autres personnes...



- Jeter les lingettes, masques jetables, gants jetables après usage dans un sac poubelle dédié et hermétique. Le conserver 24 heures puis le mettre dans un autre sac poubelle hermétique, puis le jeter dans le container à ordures.

## VÉHICULES ET ENGIN



- Équiper chaque véhicule de lingettes désinfectantes et de gel hydroalcoolique.



- À défaut de fournir un véhicule par intervenant, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes (une personne par rang au maximum et en quinconce si plusieurs rangs). En cas d'impossibilité et uniquement pour des rangs de trois places (attention : le rang arrière d'une berline est considéré comme un rang de deux places), installer un maximum de deux personnes par rang, aux extrémités, et leur faire porter un masque de protection respiratoire.



- Désinfecter les surfaces de contact (volant, boutons de commande, poignée, levier de vitesses...), avec des lingettes désinfectantes, avant chaque utilisation en cas d'utilisation partagée.



- Se déplacer avec :
  - pour les salariés, l'attestation de déplacement professionnel délivrée par l'entreprise pour une durée déterminée ;
  - pour les artisans et les travailleurs indépendants, l'attestation de déplacement dérogatoire en ayant coché le motif professionnel.

## SUR LES LIEUX DE TRAVAIL

### Bureaux, dépôts, ateliers



- Mise en place de casiers pour échanger les documents opérationnels (feuilles de chantier, feuilles d'heures, cahier de carburant...).

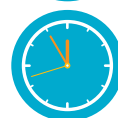


- Organiser la réception des matériaux et du matériel de façon à éviter tout contact physique.

- Attribuer les outillages de façon individuelle même en cas de port systématique de gants de travail.



- Désinfecter le matériel entre deux personnes si le matériel est partagé.



- Respecter les horaires de prise de poste, qui sont décalés pour chaque équipe afin d'éviter les regroupements.

- Veiller à ce que chaque personne maintienne son matériel et son outillage.



### Sur le chantier



- Limiter le nombre de personnes pour limiter les risques de rencontre et de contact. Organiser les déplacements pour éviter les croisements de personnes.



- Porter les équipements de protection individuelle (EPI) habituels.



- Organiser et réaliser le chantier de façon à affecter une tâche par compagnon ; si plusieurs tâches sont réalisées simultanément, privilégier le respect de la distanciation d'un mètre minimum :



- Porter un masque et des lunettes de protection lorsque l'activité le justifie.
- Si la distance d'un mètre ne peut être garantie, porter un masque de protection respiratoire (à usage non sanitaire de catégorie 1 au minimum) et des lunettes de protection.



- Désinfecter le matériel entre deux compagnons le cas échéant (machine de découpe, machine de façonnage...), avec des lingettes désinfectantes.

EXEMPLES DE TÂCHE OU ÉTAPE DU MODE OPÉRATOIRE	MESURES EXCEPTIONNELLES DE REMÉDIATION CONTRE LE COVID-19 À PRIVILÉGIER DANS LA MESURE DU POSSIBLE		
	Organisation	Technique	Humaine
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnement en matériel et en matériaux</li> </ul>	Si phase réalisée par plusieurs opérateurs, distanciation $\geq 1$ m	Moyen mécanique si nécessaire (chariot, diable, monte-matériaux...) Chaque opérateur manutentionne son matériel et son outillage	1 opérateur par manutention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux préparatoires</li> </ul>	Si phase réalisée par plusieurs opérateurs, distanciation $\geq 1$ m	Outillage personnel par opérateur	1 opérateur par tâche
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de chapes et repli de chantier</li> </ul>	Si phase réalisée par plusieurs opérateurs, distanciation $\geq 1$ m	Outillage personnel par opérateur	1 opérateur par tâche

### Repas



- Organiser avec le client la pause repas pour limiter le nombre de personnes dans la zone, le cas échéant.

- Enlever les gants de travail (dans la poche).



- Se désinfecter les mains à l'aide de gel hydroalcoolique avant d'entrer dans la zone de repas.



- Se laver les mains avec eau et savon liquide une fois dans la zone de repas.

- Passer un désinfectant sur les poignées, boutons de matériel... avant de s'en servir.



- Procéder avant et après le repas à la désinfection des surfaces de contact.

- Privilégier le Thermos® et la gamelle individuels, ou le repas en extérieur.



- Respecter la distance minimale d'un mètre avec les autres personnes présentes dans la zone de repas (procéder à l'aération du lieu si possible pendant au moins quinze minutes).

### Fin de poste ou de chantier



- Désinfecter à l'aide de lingettes les surfaces de contact (poignées de porte, lavabo...).



- Jeter les consommables utilisés et souillés et les EPI jetables (masques à usage non sanitaire, chirurgicaux, FFP2 ou FFP3 et les cartouches, gants le cas échéant) après chaque intervention dans un sac à déchets dédié. Voir le paragraphe « Mesures hygiéniques ».

- Aucun résidu (mouchoirs, gants jetables...) ne doit subsister sur le chantier après le départ.



- Se laver les mains.

- Revenir au véhicule.



- Respecter les procédures permettant d'enlever les EPI non jetables en sécurité, les placer dans un sac fermé individuel.

- Désinfecter les masques non jetables et les lunettes en intérieur et en extérieur. Les conserver à l'écart de ceux des collègues de travail.



- Utiliser du gel hydroalcoolique avant de reprendre le véhicule.



## LE KIT DE PROTECTION REMIS À CHAQUE ÉQUIPE COMPORTE (à adapter selon l'intervention) :



- Masques à usage non sanitaire de catégorie 1 (au minimum), ou de type chirurgical (I, II ou II-R) ou de type FFP1 / FFP2 ou FFP3 si nécessaire à la tâche (4 minimum par jour et par salarié) avec notice d'utilisation, gants de travail, lunettes de protection.
- Un flacon de savon liquide et un bidon d'eau dédié au lavage des mains (clairement identifié pour le lavage des mains) si non présents sur le site d'intervention.
- Un rouleau d'essuie-mains à usage unique.
- Un flacon de gel hydroalcoolique.
- Un lot de sacs-poubelle.
- Une boîte de gants à usage unique à la demande.
- Des lingettes désinfectantes.
- Une fiche rappel des gestes barrières.

## RESSOURCES DOCUMENTAIRES ASSOCIÉES

- ✓ **Fiche n° 1 - Intervention chez un particulier :** cas d'un intervenant unique chez un client non malade et n'étant pas à risque de santé élevé <sup>1</sup>.
- ✓ **Fiche n° 2 - Intervention chez un particulier :** cas de plusieurs intervenants chez un client non malade et n'étant pas à risque de santé élevé <sup>1</sup>.
- ✓ **Fiche n° 3 - Intervention indispensable et urgente chez un particulier :** cas d'un ou de plusieurs intervenants chez un client atteint ou présumé atteint du Covid-19 (ou chez un client à risque de santé élevé <sup>1</sup>).
- ✓ **Fiche n° 4 - Intervention chez un professionnel.**
- ✓ Livret d'accompagnement du guide OPPBTP, Q/R de la FFB.
- ✓ « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 » de l'OPPBTP à jour du 10 avril 2020 ; outils et annexes de ce guide.

1. Voir la liste établie par le Haut Conseil de la santé publique : <https://declare.ameli.fr/assure/conditions>.